



**Royal Canadian Mounted Police  
Gendarmerie royale du Canada**

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**  
**Bid Receiving/Réception des soumissions**  
RCMP / GRC  
Services des acquisitions et des marchés  
c/o Commissionaires, Division F  
6101 avenue Dewdney  
Regina (SK) S4P 3K7

**No de télécopieur pour révision des soumissions:  
(306) 780-5232**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

**Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les memes.**

**The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions remain the same.**

**Comments – Commentaries**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Facsimile No. - No de télécopieur:**

**Telephone No. - no de téléphone:**

<b>Title-Sujet:</b> Rénovations intérieures	
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> M5000-18-0998/A	<b>Date</b> 28 Juillet 2017
<b>Amendment No. – No modif :</b> 004	
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> M5000-18-0998/A	
<b>GETS REFERENCE No. - No. de Référence de SEAG</b> PW-17-00785725	
<b>Solicitation Closes -L'invitation prend fin</b> <b>at - à 2:00 p.m. Heure normale du centre</b> <b>on - le 08 Aout 2017</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Destination	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b>  Teresa Hengen, Agente principale des marchés	
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> 639-625-3449	<b>Fax No. - N° de FAX:</b> 306-780-5232
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b> Gendarmerie royale du Canada 960 avenue centrale Ste. Rose du Lac (MB)	
<b>Le présent document comporte une exigence relative à la sécurité du personnel.</b>	
<b>Delivery Required - Livraison exigée:</b> Voir aux présentes	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
(Please sign and return cover page with bid proposal./ Signez s'il vous plaît et la page de couverture de retour avec la proposition d'offre.)	



La présente modification vise à :

**Q4 : Amiante** : A-t-on réalisé une étude?

R4 : Non, aucune étude n'a été réalisée, mais un échantillonnage devrait être effectué avant le début des travaux de construction.

**Q5 : Permis** : Est-ce que l'entrepreneur serait responsable des permis requis?

R5 : Oui, et il en va de même pour les relevés nécessaires, l'établissement de l'emplacement des conduites de service, etc.

**Q6 : Fenêtres** : Les mesures pour les fenêtres sont-elles précisées dans le dossier d'appel d'offres?

R6 : Oui, les mesures sont précisées, en mm, à l'Annexe B, à côté de chaque dessin de fenêtre.

**Armoires :**

Q7 : La Portée des travaux indique-t-elle que l'aire de l'évier doit être accessible aux personnes handicapées?

R7 : Oui. Les tuyaux de plomberie et les lignes d'alimentation seront cachés au moyen de panneaux-tabliers amovibles agencés.

Q8 : Faut-il installer une moulure couronnée ou un système d'éclairage sous les armoires supérieures?

R8 : Moulure couronnée : non.

Système d'éclairage : Comme l'indique la Portée des travaux, « fournir et installer sous les armoires un appareil d'éclairage DEL... »

**Peinture :**

Q9 : J'utilise la peinture Benjamin Moore – Dans la Portée des travaux, on mentionne la peinture Sherwin Williams. Est-ce possible d'utiliser un produit de rechange?

R9 : Oui. Comme il est indiqué dans la Portée des travaux : « des produits de substitution équivalents sont acceptés, pourvu qu'ils soient conformes aux exigences de la méthode numéro 24 de l'EPA ».

**Éléments précis à peindre :**

Q10 : Cuisine : Faut-il peindre seulement le mur où seront installées les nouvelles armoires, ou bien les quatre murs?

R10 : Seul le mur où seront installées les nouvelles armoires doit être peint.

Q11 : Salle d'entrevue actuelle, une fois convertie en bureau : la salle devra-t-elle être entièrement peinte ou faut-il seulement faire les travaux de ragréage?

R11 : Les quatre murs de la salle devront être peints une fois que les imperfections visibles auront été réparées.



Q12 : Couloir menant aux toilettes et à la cuisine : des travaux de peinture sont-ils nécessaires ici?

R12 : Non, le couloir n'a pas à être repeint.

Q13 : Cellules : Faut-il repeindre complètement les deux cellules ou simplement faire le ragréage (p. ex. à l'endroit où le lit sera enlevé, etc.)?

R13 : Oui, les deux cellules doivent être entièrement repeintes, après tout travail de préparation nécessaire.

Q14 : Faut-il repeindre d'autres murs dans d'autres pièces?

R14 : Non, aucun autre mur que ceux mentionnés dans la Portée des travaux ou précisés dans le présent document de Questions et réponses ne devra être repeint.

**Planchers :**

Q15 : Qu'en est-il des articles de plus de 50 livres? La Portée des travaux indique que le vendeur doit déplacer tous les articles pesant jusqu'à 50 livres.

R15 : La GRC travaillera en consultation avec le soumissionnaire retenu et coordonnera les arrangements en ce qui concerne les articles lourds, comme les classeurs pleins.

Q16 : Éléments de TI : Sommes-nous responsables de débrancher et de rebrancher les ordinateurs, les écrans, etc.?

R16 : Non. La GRC travaillera avec ses employés de la TI en fonction des besoins pour s'assurer que son matériel de TI ne sera pas endommagé durant cette période du projet.

Q17 : Le nouveau revêtement de plancher doit-il être posé sur l'ancien, où faut-il enlever l'ancien?

R17 : Le nouveau revêtement de plancher sera posé sur l'ancien, comme l'indique la Portée des travaux : « Préparer le plancher existant en vue de l'installation d'un nouveau produit, pour assurer une bonne adhésion ».

Q18 : Veuillez confirmer s'il faut remplacer la plinthe actuelle par une nouvelle?

R18 : Oui, comme l'indique la Portée des travaux : « toutes les plinthes de vinyle existantes... devront être enlevées... »

**Conduites d'évacuation des eaux usées :**

Q19 : La Portée des travaux indique qu'il faut remplacer les conduites avec des conduites « de même volume et capacité »; cependant, les conduites sont plus vieilles. Doit-on faire les travaux en respectant les codes de la construction en vigueur?

R19 : Oui, les travaux doivent être réalisés dans le respect de tous les codes de la construction en vigueur qui s'appliquent. Comme l'indique la Portée des travaux : « ... produit qui respecte ou dépasse les normes provinciales actuelles et les normes du Code national du bâtiment et du Code national de la plomberie ».



Q20 : Il y a des canalisations en ABS dans le vide sanitaire. Faut-il les remplacer par des canalisations en PVC?

R20 : Oui. Si des tuyaux en fonte ont déjà été remplacés par des canalisations en ABS, il faudra également les remplacer comme il se doit, conformément au libellé de la Portée des travaux : « ... avec un produit qui respecte ou dépasse les normes actuelles... et le code produit qui respecte ou dépasse les normes provinciales actuelles... et les normes du Code... ».

**Q21 : Tuyauterie acoustique :** S'agit-il de la tuyauterie dans le plafond au-dessus des cellules?

R21 : Oui.

**Cellules/Salle d'entrevue formelle :**

Q22 : Planchers : Faut-il refaire entièrement le plancher dans les deux cellules ou dans les trois salles?

R22 : Non, il faudra seulement faire les retouches nécessaires en raison du retrait d'accessoires fixes.

Q23 : Siphon de sol : Les canalisations doivent être obturées, mais est-ce que le siphon sera enlevé?

R23 : Oui, le siphon sera enlevé et obturé de sorte qu'il n'y ait aucune ouverture dans le plancher.

Q24 : Caméras de surveillance : où se trouve la salle de contrôle jusqu'à laquelle les câbles doivent se rendre?

R24 : Toute la surveillance se fait au bureau du gardien dans le bloc cellulaire. Voir l'Annexe A modifiée, qui indique maintenant l'emplacement du poste de surveillance.

**Q25 : Superficie en pieds carrés :** Veuillez confirmer la superficie intégrale de l'immeuble.

R25 : L'immeuble a une superficie d'environ 489 m<sup>2</sup> ou 5 263 pi<sup>2</sup>, ce qui comprend les premier et deuxième étages.

**Q26 : Soumissions :** Veuillez préciser les méthodes acceptables de présentation des soumissions (p. ex. par courriel, par fax, en personne, etc.).

R26 : Il faut envoyer le document de soumission original en format papier à l'adresse de l'avenue Dewdney à Regina, par service de messagerie ou par envoi postal, au plus tard à la date de clôture de l'invitation, conformément aux IP01, 3. Cependant, il est possible d'envoyer des versions révisées par fax jusqu'à la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES